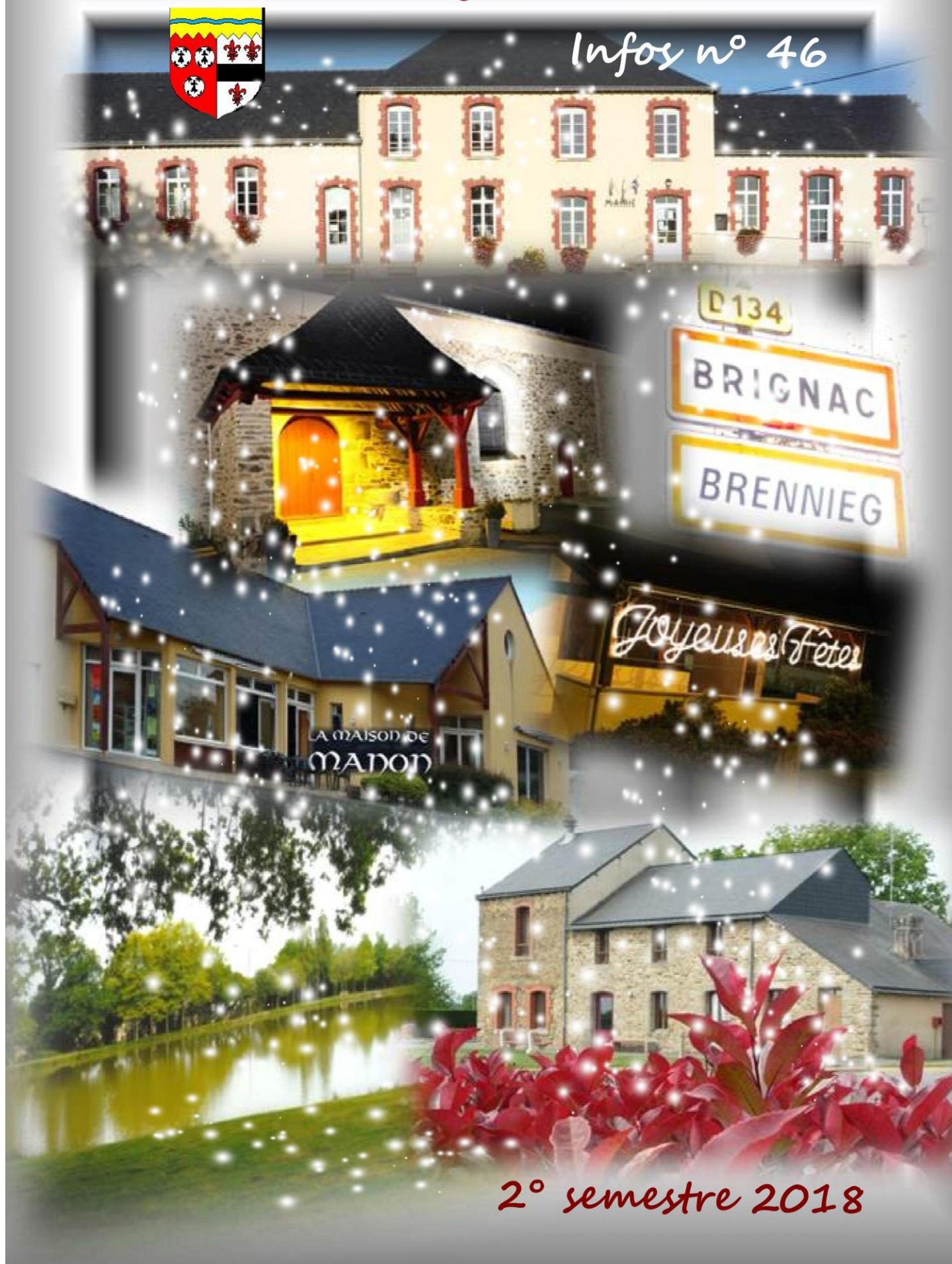


BRIGNAC



Infos n° 46



2° semestre 2018

Sommaire

Page 1	L'Editorial
Page 2	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 3	Les Informations Communales
Page 13	Le Mot des Associations
Page 16	Les Informations Diverses
Page 26	les Informations Communautaires
Page 31	Un Peu d'Histoire
Page 39	Etat-Civil 2018
Page 40	Les Dates à Retenir

Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, de
14 h à 17 h 30.**

 /  : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :
mairie.brignac@wanadoo.fr

Permanence du Maire :

Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h

Permanence du 1^{er} Adjoint :

Le samedi de 9 h à 10 h

**Le Maire
Et le Conseil Municipal
Vous présentent leurs
Meilleurs Vœux pour 2019**

**Ils seraient heureux
De vous recevoir
Lors de la Cérémonie des
Vœux**

**Qui se déroulera le :
Dimanche 6 janvier 2019
A 11 h
Salle « le Verger » à
Brignac**

Edito



Cette année 2018 se termine après un été très ensoleillé, malheureusement le manque d'eau commence à devenir inquiétant pour l'agriculture et la nature.

L'élargissement de notre intercommunalité à 32 communes termine sa première année de phase active durant laquelle de nombreux services ont été mis en place. Cette période aura montré les forces de cette nouvelle structure mais aussi d'en deviner certaines faiblesses illustrées par les lourdeurs administratives.

La mise en place du RIV (Réseau Intercommunal de Voyage) a permis cette année la création d'une ligne de bus qui est dans sa phase expérimentale. Elle dessert des communes de Ploërmel Communauté mais malheureusement pas la nôtre, espérons que ce service perdure dans le temps et qu'il puisse permettre à d'autres communes d'en profiter notamment Brignac.

Autre service mis en place et non des moindres, la Maison de Services au Public itinérante qui est présente place du Souvenir les mardis matin des semaines paires, où vous pourriez vous faire aider dans vos démarches administratives mais aussi obtenir des renseignements utiles concernant les partenaires associés.

En ce qui concerne notre commune nous continuons d'avancer sur les dossiers en cours mais aussi futurs, les travaux du lotissement commenceront début janvier, une tranche de voirie sera réalisée, le nettoyage et la remise en état d'un cours d'eau aura lieu vers le mois d'avril, une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales du Bourg sera renforcée... Une année qui s'annonce riche en réalisations.

L'enquête publique concernant le parc éolien des « Landes de Jugevent » est maintenant terminée. Il est évident que la Société porteuse du projet veut passer en force, malgré la décision du Conseil Municipal. Attendons le résultat de celle-ci et soyons vigilants pour la sérénité et la quiétude de Brignac.

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée pour l'école Marie-Louise Gastard qui voit son effectif en légère augmentation.

Je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

*Votre Maire
Martial Le Breton*



Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 6 Septembre 2018

Absent : D. HAGUET, M. JEGO (pouvoir à J. GUILLOUX)

Secrétaire : B. DUVAL

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le devis présenté par la SAUR pour un montant de 5 944.62 €uros est retenu pour les travaux d'alimentation en eau potable du lotissement

- La contribution au Fond de Solidarité Logement s'élève pour l'année 2018 à : 18.40 €uros.

- Les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des 26/04 et 28/05/2018 sont approuvés dans les conditions suivantes :

- * Transferts des communes vers Ploërmel Communauté :

- * Les participations au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.
- * Les participations au centre de secours de Josselin.
- * Les contributions au PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.
- * Les transports scolaires.
- * Les transports scolaires sur la commune de Campénéac.
- * Les subventions de l'ADMR de Josselin.
- * Les chemins de randonnées.

- * Transferts de Ploërmel Communauté vers les communes :

- * Les travaux de voirie sur le secteur du Porhoët.
- * Les garderies périscolaires.
- * Les subventions aux associations sportives et culturelles.
- * Les subventions aux autres associations

- Les décisions modificatives de budget suivantes sont actées :

Décision N°01

- * Dépenses

- * Compte 615232 (Réseaux) – 582.00
- * Compte 739211 (Attributions de compensations) : + 6 000.00

- * Recettes

- * Compte 70388 (Autres recettes) : + 250.00
- * Compte 744 (FCTVA) : + 2 488.00
- * Compte 752 (Revenus des immeubles) : + 2 680.00

Le 6 Septembre 2018 (suite)

Décision N°02

* Dépenses

* Compte 2183 (Matériel informatique) : + 1 000.00

* Compte 231 (Immobilisations corporelles en cours) : - 1 000.00

- Des travaux d'évacuation des eaux pluviales vont être réalisés dans le Bourg suite au raccordement de l'église, une subvention est sollicitée auprès des services du Département.

Le 28 septembre 2018

Absent : D. HAGUET, M. JEGO (pouvoir à J. GUILLOUX), A. RIDARD (pouvoir à B. DUVAL)

Secrétaire : D. JEHANNET

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- La nouvelle carte des zones humides réalisée par le SMGBO sera annexée à la carte communale.

- L'entreprise POMPEI de Saint Léry est retenue pour les travaux de terrassement et de VRD du lotissement pour un montant de 36 746.10 € HT.

- La décision modificative de budget suivante est actée :

Décision N°03

* Dépenses

* Compte 2158 (Matériel et outillage technique) : + 600.00

* Compte 231 (Immobilisations corporelles en cours) : - 600.00

Le 2 Novembre 2018

Absent : M. JEGO

Secrétaire : F. ROUILLARD

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10/09/2018 est approuvé dans les conditions suivantes :

* Transferts des communes vers Ploërmel Communauté :

* Entretien des chemins de randonnées : correction du transfert de charges des communes de Tréhorenteuc et de Mauron.

* Centre de secours et d'incendie de Ploërmel : intégration des participations financières des communes de Guillac et du Val d'Oust.

* Les subventions de l'ADMR du Val d'Oust.

- La commune de Mauron sera sollicitée afin de convenir d'une mise à disposition de moyens humains et matériels pour assurer la continuité des services techniques au 1^{er} janvier 2018.

Le 02 Novembre 2018 (suite)

- Les services du Département sont sollicités afin d'obtenir une subvention pour la réalisation des travaux de voirie et fossés 2019.
- Un emprunt de 80 000 € sera effectué auprès du CMB afin de financer les travaux qui seront réalisés en 2019.
- Le Centre Communal d'Action Social sera dissout au 31 décembre 2018. Afin d'assurer la continuité du repas annuel, il est créé le comité consultatif « Repas des Aînés » qui sera composé des anciens membres du CCAS.
- La décision modificative de budget suivante est actée :
Décision N°04
 - * Dépenses
 - * Compte 624 (Transport scolaire) : + 700.00
 - * Recettes
 - * Compte 752 (Revenus des immeubles) : + 700.00

Le 13 décembre 2018

Absent : F.ROUILLARD

Secrétaire : D.HAGUET

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Un avis défavorable (à l'unanimité) est émis sur l'enquête publique concernant l'implantation d'un parc éolien de 5 éoliennes sur la commune de Brignac.
- Un avis défavorable (à l'unanimité) est émis sur l'enquête publique concernant l'implantation d'un parc éolien de 4 éoliennes sur les communes de Merdrignac et Illifaut.
- Le dossier concernant le parc éolien de Brignac, élaboré par le Conseil Municipal en réunion de travail le 06 décembre est approuvé (à l'unanimité), sera annexé sur le registre d'enquête publique et transmis à Messieurs le Préfet et Sous-Préfet.
- La subvention suivante est accordée :
 - o Ecole Marie-Louise Gastard (arbre de Noël) : 295.50 €
- L'indemnité individuelle de piéage des ragondins est fixée pour l'année 2018 à : 50.00 €
- Le prix de vente des terrains du lotissement « L'Orée du Bois » est fixé à 4.00 € HT le m². Vote : 10 pour ; 1 nul





Les Informations Communales

Les Travaux

Les travaux de voirie

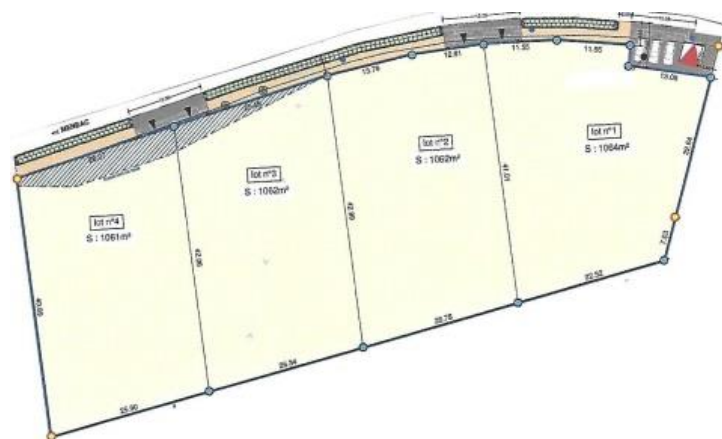
Les travaux de voirie pour l'année 2019 auront lieu sur trois axes différents. Le premier sera la route de la Marglas avec réfection de la chaussée en tri-couche et réfection des fossés. Le second sera la route de la Ville Mainguy avec la réalisation d'un tri-couche. Enfin le troisième (suite aux intempéries de l'année 2018) sera la route de Coëfféro à la route départementale de Saint Briec de Mauron avec la réalisation de fossés sur les deux côtés de celle-ci.

Enfin la campagne d'élagage débutée l'année passée sera reconduite soit en début d'année 2019 soit à l'hiver prochain.

Le Lotissement « l'Orée du Bois »

Les études sont maintenant terminées, l'entreprise POMPEI de Saint Léry a été retenue pour les travaux d'aménagement, une réunion de concertation a eu lieu le 4 octobre avec tous les intervenants durant laquelle la date du commencement des travaux a été fixée au 7 janvier 2019 pour une durée d'environ 2 mois.

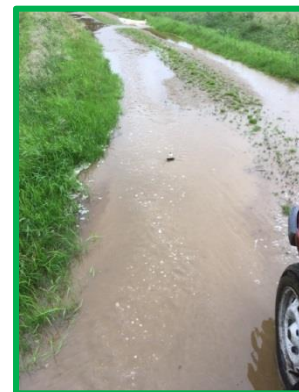
Les dossiers administratifs fastidieux sont maintenant terminés et le budget annexe est créé depuis quelques semaines.



Le Chemin de la Ville au Lo

Le chemin rural partant de la Ville au Lo et descendant vers les « Champs de la Rivière » est régulièrement inondé tous les ans, du fait du volume important d'eau se déversant dans le fossé qui ne peut le canaliser en totalité. Il avait été décidé de procéder à sa remise en état. Or, lors de l'inventaire des cours d'eau sur la commune, celui-ci a été classé en ruisseau, ce qui implique des normes drastiques d'entretien. Un dossier d'autorisation a dû être réalisé avec l'aide du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et en collaboration avec la commune ainsi

que les exploitants concernés, celui-ci a été transmis aux services de l'Etat qui a émis un avis favorable à la réalisation des travaux.



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Dimanche 11 novembre 2018, centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Ce 11 novembre, nous nous sommes retrouvés nombreux devant le monument aux morts pour célébrer les 100 ans de cet armistice.

Des enfants de l'école accompagnés d'adultes ont déposé des bougies à l'énoncé des noms des jeunes de Brignac « Morts pour la France ».

Martial Le Breton, Maire, a dans son discours rappelé : *« les 50 mois de guerre qui se terminent ont fait des ravages parmi les soldats et dans la société tout entière. On dénombrera 1.4 millions de morts dans l'armée française (...) Les gueules cassées sont des témoignages des horreurs de cette guerre, les souvenirs des tranchées sont dans toutes les têtes (...). Dès 1915, la Croix de Guerre distingue les combattants dont le comportement au combat mérite d'être cité, les plaques, les livres d'or et la mention « mort pour la France » sont les premiers signes de reconnaissance de la Patrie pour ceux qui ont donné leur vie. Le 11 novembre 1920 est installée la tombe du Soldat Inconnu afin de rendre hommage à tous les poilus. Cent ans plus tard, de nombreux lieux de mémoire symbolisent cette union la France derrière ces hommes et ces femmes qui ont combattu pour son honneur mais qui ont traversé tant d'horreur. Aujourd'hui 11 novembre 2018, nous sommes réunis pour rendre un hommage qui, cent ans après, est toujours aussi vibrant dans le cœur de tous les français.*

A Brignac, 5 jeunes hommes sont « Morts pour la France » au cours de l'année 1918 :

Augustin JAN – Jean-Baptiste JÉHANNET – Victor HAGUET – Victor GUILLARD – Pierre MOREUL

Les valeurs qui font notre nation sont sauvées et ces trois mots incrustés sur le fronton de toutes nos mairies, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ sont toujours portés partout dans le monde grâce à nos soldats d'aujourd'hui.

Transmettons ce devoir de mémoire à nos enfants, à nos petits-enfants pour qu'ils le transmettent aux générations de demain afin qu'elles ne soient pas infirmes de leur passé.

Plus de 30 000 militaires français sont engagés sur le territoire national et en opérations en extérieurs, rendons également hommage à leur courage »

Puis il a cité Georges Clémenceau :

«Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'idéal »

René et Louan ont procédé au dépôt de la gerbe qui a été suivi d'une minute de silence et de la lecture du message d'Emmanuel Macron, Président de la République.

Merci à nos amis pompiers de Ménéac qui nous font toujours l'honneur de leur présence, à nos fidèles porte-drapeaux et à Olivier, notre sonneur de bombarde.



A l'issue de la cérémonie, tous les participants se sont retrouvés pour partager le pot de l'amitié.



11 novembre 2018



Le Monument aux Morts

Conseil municipal de juillet 1924

Le Président expose qu'il y a lieu de demander au Département et à l'Etat une subvention pour parfaire la somme de 3500 Frs nécessaire à l'érection d'un monument aux Morts pour la France.

Conseil municipal de septembre 1924

Mr le Président expose qu'il manque une somme de mille francs pour faire face au paiement du projet d'érection d'un monument aux Morts pour la France.

Conseil municipal d'octobre 1924

Le conseil autorise Mr le Maire à emprunter à M. Clazure domicilié à Brignac, au nom de la commune de Brignac, une somme de mille francs remboursable au bout de 2 ans pour faire face au paiement du projet d'érection du monument aux Morts pour la France.



Exposition 1914-1918 « Nos Poilus de Brignac »



La commune de Brignac a commémoré le centenaire de la Grande Guerre 1914 – 1918, en ce dimanche 11 novembre 2018 avec l'exposition « NOS POILUS DE BRIGNAC » organisée par Yves LE ROY de Brignac.

De nombreux visiteurs ont pu voir entre autre :

Les photos et les fiches militaires de dix poilus dont sept ont été blessés par éclats d'obus et trois sont « Morts pour la France ».

- † Victor, Constant MÉNAGÉ, décédé le 29 janvier 1915 à l'hôpital militaire de Doullens (Somme)
- † Pierre MOREUL, le maréchal ferrant, décédé le 7 avril 1917 à Souhemes (Meuse) dans l'ambulance suite blessures de guerre.
- † Alphonse THORON, décédé le 27 mai 1918, disparu au combat à Ostef (Aisne).
- Les 2 beaux-frères de Pierre MOREUL †, Constant MORIOT, le boucher, blessé à Verdun et Léon SOHIER qui rejoindra notre armée à Salonique en Grèce.
- Les 2 frères d'Alphonse THORON †, François et Joseph THORON ainsi qu'Alexandre PIEDERRIÈRE, tous les 3 partis le 2 août 1914 au 85^{ème} Régiment d'Infanterie à Vannes, sont faits prisonniers en arrivant au front et partiront pour le camp de Münster situé en Allemagne avec 11 000 autres jusqu'en janvier 1919, leur évitant certainement d'être parmi les mille tués par jour pendant ce mois de combats.
- Joseph CHASLES, sera aux campagnes contre l'Allemagne du 12 août 1914 au 8 mars 1919.
- Victor Benjamin MÉNAGÉ perdra un œil par éclat d'obus.

La maquette de cette grande ferme où deux couples vivaient en communauté, dont les pères Joseph et Louis LE ROY, partent le 2 août 1914 et ne reviendront qu'en janvier 1919, les mères Louise et Julie avec les enfants s'organisent durant leur absence.

Tous ces poilus ont été cités à l'ordre de leur régiment pour leur abnégation et leur bravoure aux assauts, la plupart d'entre eux avaient entre 19 et 33 ans.



Ce centenaire doit nous inciter à perdurer tous les 11 novembre, à transmettre à nos enfants et petits-enfants les sacrifices de tous ces poilus de toute origine, de perpétuer leur souvenir et continuer à vivre libre sur notre belle terre de FRANCE

Repas des Aînés

Les Aînés de Brignac de 65 ans et plus étaient conviés au traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale, le dimanche 30 septembre au restaurant « La MAISON de MANON », 67 convives étaient présents.

Martial LE BRETON, Maire et Président du CCAS a remercié et rappelé tout le plaisir qu'il a de retrouver tous les participants et tout particulièrement nos doyens :

Madeleine LE PLENIER 88 ans et

Maurice LEFRAS 83 ans

qui présidaient cette assemblée en l'absence de Marceline MOREUL 96 ans, doyenne de la commune et à qui il adressait nos plus affectueuses pensées.

Trois « petits nouveaux » ont rejoint le cercle des Aînés :

Jocelyne LE BRETON – Maryvonne PIEDERRIÈRE – Daniel DUVAL, nés en 1953

Le repas que nous avons dégusté a été préparé par le « Chef » Nicolas et servi par Mickaël (le savoir et la bonne humeur) !!



Pour nous distraire, la journée était animée par nos jeunes Artistes Brignacois, LOUAN, FLORIAN et ALAN ainsi que notre amie JOËLLE, que nous remercions pour leur présence

Il a rendu hommage à ceux qui nous ont quitté depuis l'année dernière, en soulignant que malheureusement ils étaient nombreux : Antoine – Edmond – Lucienne – Marcel – Agnès – Annick et Gilbert. « Nous pensons très fort à eux et à leur famille ».

Nos Aînés ne pouvant se déplacer pour raison de santé ou résidants en EHPAD ont reçu des chocolats, remis par les membres du CCAS.

et surtout leur talent apprécié par toute l'assemblée.

Martial LE BRETON dans son discours a souligné : « Afin de les remercier et de les féliciter, applaudissons toute l'équipe du CCAS, ainsi que Mickaël et Nicolas qui nous permettent de maintenir un commerce à Brignac et d'être présent aujourd'hui à la MAISON de MANON ».

L'après-midi s'est prolongée par des « causeries », des chansons et des jeux.

Des boissons étaient offertes par la commune.

Nous nous réjouissons encore cette année de voir que vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions sincèrement.

Le Conseil municipal en accord avec le Conseil d'administration du CCAS a décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2018.

Mais rassurez-vous le repas des Aînés aura toujours lieu, il sera pris en charge par la commune comme il l'était déjà puisque le CCAS n'avait pas de revenus.

Retenez le **dimanche 29 septembre 2019** pour faire la fête.



*Le Conseil d'administration du
CCAS,*

*Vous souhaite un
JOYEUX NOËL*

*Et vous présente ses
MEILLEURS VŒUX
Pour 2019*



Le lundi 3 septembre, les enfants reprenaient le chemin de l'école avec hâte, pour retrouver leurs copains afin de jouer, d'apprendre et de comprendre.

L'effectif de l'école est de 19 élèves inscrits et répartis de la toute petite section à la grande section, soit que des maternelles ; les Cp étant avec les autres niveaux à l'Ecole de la Ville aux Oies à St Briec de Maunon. Ces deux écoles forment le RPI Brignac-St Briec de Maunon : regroupement pédagogique intercommunal, permettant à chaque commune de conserver son école, un lieu de Vie.

En septembre, à partir de la deuxième quinzaine, tous les mardis matins, durant 10 semaines, les élèves ont pratiqué différentes activités de Yoga avec Maëlle Pencalet de la Compagnie Terrain Vague, durant une heure à la salle « Le Verger ». Ce projet de Yoga a été mené afin de sensibiliser les élèves au bien-être. Les objectifs de ces ateliers étaient la prise de conscience de leur corps, de l'espace et des autres. Les ateliers ont été rythmés d'improvisations guidées, de jeux, de danse avec des objets, de postures de yoga, de relaxation et d'auto massage. Une attention particulière a été portée sur la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant.

En septembre, les élèves sont retournés au jardin de l'école, pour y récolter les légumes en vue du Marché d'Automne qui s'est déroulé sur la Place du Souvenir le samedi 6 octobre au matin.

A partir d'octobre, des séances de sport reprenaient avec Florian, animateur sportif détaché par le pôle sport de Ploërmel Communauté dans le cadre du PEL (Plan Educatif Local) et ce tous les jeudis matins durant 1 heure. Ceci s'est fait dans la continuité des activités existantes les années passées.

Après les vacances de la Toussaint, l'automne se faisait ressentir et pour concrétiser cette saison, une sortie avec les élèves a été organisée autour de l'étang de la Maladrerie. En effet, cet espace est magnifique à cette période, notamment avec toutes les couleurs automnales que revêtent les différentes espèces d'arbres.

Novembre 2018, a été l'occasion d'aborder les 100 ans de la fin de la première Guerre Mondiale. Avec les élèves de maternelle, le sujet a été abordé au travers de la vie des enfants de cette époque dans l'école d'autrefois

et dans les campagnes. Ce travail s'est finalisé par la visite de l'exposition sur la Guerre 14-18, proposée par Yves Le Roy, dans la salle du conseil municipal le vendredi 9 novembre. Les élèves de moyenne et grande sections ont été intéressés par ce qu'ils voyaient, en a témoigné les interrogations et les discussions sur place et après en classe.

Toujours dans le cadre du PEL, la responsable de la médiathèque de Maunon, Laetitia, est venue en classe, raconter des histoires avec un raconte-tapis. Elle dit des histoires tirées d'albums en utilisant des personnages en tissus qu'elle déplace sur un tapis représentant le décor principal du lieu. C'est une activité très appréciée par les élèves. Des ateliers de Bricolage de Noël, sur le temps scolaire et hors temps scolaire dans le cadre d'un projet d'actions péri-éducatives, ont été menés avec la participation également de parents pour aider les élèves de Brignac à confectionner des œuvres, qui avec celles des élèves de l'école de la Ville aux Oies ont été exposées pour être achetées par les parents et habitants, lors du Marché de Noël, celui-ci s'est tenu le dimanche 2 décembre à l'Ecole de la Ville aux Oies, en même temps que la porte ouverte de l'école.

Et en cette fin de trimestre, décembre a apporté toute la féerie de Noël qui plait énormément aux enfants. Ce thème de Noël, très riche et porteur d'enthousiasme, s'est retrouvé dans toutes les activités de la classe.

Décembre s'est achevé par l'Arbre de Noël, le jeudi 20 décembre à St Briec de Maunon cette année ; moment privilégié et tant attendu par les enfants. Le matin, les élèves se sont rendus au Cinéac de Ploërmel, afin de voir « Astérix-le secret de la potion magique » pour les maternelles et « le retour de Mary Poppins » pour les grands. Cela s'est fait dans le cadre du réseau avec les élèves de l'Ecole du Taureau Bleu de Concoret.

Ensuite, tous les élèves du RPI Brignac-St Briec de Maunon se sont retrouvés le midi pour partager le repas de Noël.

Et enfin, le soir à 18h30, des élus, des habitants et les parents des deux communes, sont venus à la salle socio-culturelle de St Briec de Maunon pour



assister au spectacle de chants de Noël entonnés par les élèves, coiffés d'un bonnet de Noël. Ensuite, le Père Noël est venu en personne !!! chargé de cadeaux et friandises qu'il a distribués aux enfants. Les plus jeunes étaient émus de le rencontrer et de l'embrasser. La soirée s'est clôturée par un pot de l'amitié

agrémenté de petits gâteaux confectionnés par les élèves. Durant ce moment très convivial, un tirage au sort de deux paniers garnis a eu lieu faisant deux heureux gagnants. Un grand merci aux Municipalités, aux Amicales Laïques, aux personnes investies pour la vie des deux écoles et bien sûr au Père Noël !



Joyeuses fêtes de fin d'année à tous, petits et grands



Maison de Manon

Fermeture:

Du Lundi 24 décembre 2018 au Dimanche 30 décembre 2018 inclus.

Réouverture : le 31 décembre au soir

Du Lundi 18 février 2019 au Lundi 04 mars 2019 inclus.



Réveillon de la Saint Sylvestre

31 décembre 2018



Soirée Saint Valentin

Vendredi 15 février 2019



Les Elections Européennes 2019

Les élections européennes 2019 se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019** en France. Elles n'auront pas lieu à la même date dans tous les pays de l'UE. Ainsi, les dates s'étalent entre le 23 et le 26 mai dans toute l'UE.

Organisation des élections

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les français sont appelés à voter pour élire leurs députés au Parlement européen.

Le système de répartition par euro-circonscriptions ne sera pas conservé en 2019. Chaque formation conduira une seule liste nationale pour tout le territoire français.

Pour rappel, en 2014, les candidats étaient répartis entre 8 grandes régions de France : Ile-de-France et français de l'étranger (15 sièges),

Nord-ouest (10 sièges), Est (9 sièges), Ouest (9 sièges), Sud-Ouest (10 sièges), Centre (5 sièges), Sud-Est (13 sièges) et Outre-Mer (3 sièges).

Les sièges sont habituellement répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés dans leurs régions respectives. Ce seuil de 5 % pour obtenir des élus devrait être conservé, mais à l'échelle nationale.

En raison du Brexit, le nombre de sièges attribués à la France au Parlement européen devrait légèrement augmenter. Il devrait avoisiner les 80 sièges (contre 72 sièges actuellement).

Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Voir ainsi les formalités à suivre pour s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter.

Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Dans certaines grandes villes (Paris, Marseille, Lyon...), les bureaux de vote fermeront à 20h.

Si vous ne pourrez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai vous pouvez toujours voter par procuration.

La Vierge de la « Grotte »



La vierge située sur la « grotte » de Brignac subissait les affres du temps depuis un bon moment, ce qui n'a pas échappé à Alain Hamon, peintre en retraite, qui s'est proposé de la restaurer bénévolement. Ce fut chose faite durant le mois d'août.

Ayant trouvé l'inspiration au niveau des couleurs sur d'autres statues et après de nombreuses heures d'un travail méticuleux, la vierge a retrouvé toute sa splendeur.

Nous remercions Alain pour ce travail de longue haleine.





Le mot des Associations

Club des Genêts d'Or

Après une pause d'un mois (août), la reprise du club a eu lieu en septembre par un repas, que certains adhérents ont confectionné avec et pour le plaisir de tous (Roger aux grillades).

Le Fest-Deiz du 11 novembre 2018 a fait des heureux avec l'habituel tirage des tickets d'entrée.



Le 30 novembre 2018, nous avons fait une sortie « Une journée pas comme les autres » organisée par « Voyage 2000 ». Un spectacle le matin puis départ pour Josselin, où a été servi un succulent repas ; (animé par Alain Surlève), après celui-ci, nous avons pu danser, jouer aux cartes, ou se promener dans la ville de Josselin ; enfin une tombola a été tirée avec les numéros qui se trouvaient sous nos assiettes ; et finalement retour vers notre lieu de départ.



Le 19 décembre nous nous sommes retrouvés à la Maison de Manon pour notre traditionnel repas de fin d'année.

Une trêve d'une semaine entre Noël et le Nouvel An, puis la reprise le 2 janvier 2019, suivie 2 semaines plus tard de l'assemblée générale et la galette des Rois.

*le Club des Genêts d'Or,
Son bureau et ses
adhérents vous souhaitent
à toutes et à tous de
Joyeuses Fêtes de fin
d'Année.*



La Société de Chasse

La société de chasse remercie les propriétaires terriens qui nous autorisent à pratiquer ce loisir sur leurs terrains agricoles, landiers, bois....

Bonne année de réussite et de santé à vous, ainsi qu'aux autres habitants de la commune.

La saison 2018-2019 a débuté le 16 septembre, les deux premiers dimanches en battues organisées, comme les saisons précédentes, ont permis le prélèvement de trois chevreuils et quelques renards. (Une quinzaine de renards ont été capturés depuis



le mois de février jusqu'à ce jour et quelques blaireaux au déterrage).

Quelques sangliers ont été prélevés en battues également, avec une distribution de parts aux agriculteurs de la commune,



sachant que ce sont eux qui subissent les dégâts causés par ces animaux.

La chasse du lièvre est ouverte depuis le 21 octobre, le prélèvement autorisé ne sera réalisé que partiellement car la population semble régresser et nous nous devons conserver les sujets présents.



Les lâchers fréquents entretiennent la chasse du petit gibier à plumes, la reproduction étant très faible, voire inexistante sur certains secteurs.

Le lapin est toujours présent sur le village de La Ville Derré, c'est pratiquement le seul endroit où il semble résister et se reproduire.

Le chevreuil semble bien implanté et est présent sur toute la commune.



Le nombre de chasseurs reste à peu près stable, mais les adhérents de la commune ne sont toujours pas en augmentation...Avis aux amateurs.

Le 03 mars 2019, ce sera le repas à emporter de la société de chasse, à retirer le dimanche midi à la « Salle le Verger ». Nous comptons sur vous nombreux à cette occasion, les tickets de réservation seront en vente auprès des chasseurs ainsi qu'au commerce local « La Maison de Manon » à partir de fin janvier, jusqu'au 25 février 2019.

La composition du Bureau reste la même pour cette saison, à savoir :

Président : Laurent SCULO	Vice-Président : Alain LABBÉ
Trésorier : Yannick MÉTAYER	Trésorier adjoint : Vincent BIENNE
Secrétaire : Bernard PIEDERRIÈRE	Secrétaire adjoint : Antony PAMBOUC

La saison de chasse se termine fin février 2019, n'hésitez pas à nous alerter si des prédateurs sont présents sur votre secteur.

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et tous.



Les Marchous d'Brigna

Cette année 2018 a été riche pour les Marchous. Tout d'abord la 3^{ème} édition de notre rando le 2 septembre fut un succès. Le beau temps incitait à la promenade et le nombre de marcheurs était encore en progression par rapport aux autres années. C'est très positif pour la prochaine qui aura lieu le 1 septembre 2019.

Le 7 octobre de bon matin, les marchous partaient, malgré la fraîcheur de l'automne, à la découverte du spectacle de Marie Guerzaille, une belle journée de franches rigolades.

Chez
Marie
Guerzaille



Rando "les Marchous"



2 septembre 2018



Pour 2019 encore plein de projets. Venez rejoindre la sympathique équipe des marchous le samedi matin pour un moment d'évasion dans notre belle campagne.

Maintenant place au repas de famille, aux fêtes de fin d'année pleines d'amour et de joie.



Les Marchous vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Noël et une Bonne Année 2019.

Amicale Laïque

L'Amicale est une association dynamique au côté de l'école, de par la présence de ses bénévoles au sein du bureau, mais également en tant que membres actifs. Ces bénévoles sont aussi bien des parents d'élèves que des habitants investis pour faire vivre leur commune par la vie des enfants.

L'association a accueilli le matin de la rentrée les parents par un café-parents pour renforcer le lien famille/école afin de favoriser la réussite de tous.

Elle a ensuite suivi le chemin des écoliers pour reprendre ses missions : la gestion de la cantine, l'aide au marché d'Automne le samedi 6 octobre place du Souvenir à Brignac et au marché de Noël à l'école de La Ville aux Oies à St Brieuc de Mauron le dimanche 2 décembre.

Elle a financé le projet de Yoga sur 10 semaines avec Maëlle Pencalet de la Compagnie

Terrain Vague de Concoret, l'achat de jeux pour la classe, l'abonnement à un magazine pour les élèves, l'achat de livres pour la classe à l'occasion de Noël et l'achat des matières premières pour la confection de gâteaux pour l'arbre de Noël du jeudi 20 décembre.

Conservez vos journaux, magazines, publicités et autres feuilles imprimées, colorées, écrites, pour un collectage de papier qui se fera au cours du troisième trimestre, vous pourrez vous renseigner auprès de l'école ou de la mairie. Merci de votre participation. Tout en faisant un geste pour la planète, vous faites un geste pour l'école !

Pour ceux qui manqueraient de place, un conteneur est déjà à votre disposition, à l'école aux horaires de sortie : 16h30.



*Les membres du bureau vous souhaitent à toutes et à tous de
Joyeuses Fêtes de Fin d'Année et une Bonne Année 2019*





Informations Diverses

Salle « Le Verger »



Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	121.00 €	151.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	145.00 €	176.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	190.00 €	238.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	41.00 €	46.00 €

Noël 24 & 25/12	315.00 €	315.00 €
Jour de l'An 31/12 & 01/01	315.00 €	315.00 €

CAUTIONS Pour toutes les locations	207.00 € & 80.00 €	207.00 € & 80.00 €
--	-------------------------------	-------------------------------

RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient d'une location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

Vous louez la salle mais ne désirez pas laver le sol de la grande salle (celle-ci devant être balayée par vos soins), dans ce cas, au moment de la réservation et pour la somme de 44 € une personne se chargera de passer la

machine après votre départ ; le nettoyage de l'ensemble des autres locaux reste à votre charge.



l'Etang de la Maladrerie



Balade



La Pêche

Les cartes annuelles sont valables du
1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les cartes pour l'année 2019 sont en
vente auprès de :

Mr Doyen Albert

Lors de son passage sur les bords
de l'étang, aux tarifs suivants :

- Carte journalière : 2,00 €
- Carte annuelle : 20,00 €



Cimetière & Columbarium

Tarif des Concessions

Cimetière	30 ans	50 ans
	108.00 €	153.00 €



Columbarium	10 ans	20 ans	30 ans
Cavurne (4 places) Case monument (2 places)	300 €	550 €	750 €

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case	100.00 €
Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir	25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Inscription sur la Liste Electorale



Nous vous rappelons que pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur une liste électorale. L'inscription est automatique pour les jeunes ayant atteint 18 ans si les formalités de recensement militaire ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Tous les français et françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription dans la commune où ils sont domiciliés.

Pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Justificatif de domicile récent (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz, ou d'électricité)

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire afin de pouvoir voter en 2019.

Démarches Dématérialisées

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter

plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes. Les procédures sont à effectuer exclusivement par voie dématérialisée depuis le 1^{er} novembre 2017.

Aussi, il est mis à votre disposition différents moyens pour vous aider dans votre démarche :

Sites internet

Où vous pourrez accéder aux démarches notamment cartes grises, permis de conduire, carte d'identité et passeport :

- <http://www.ants.gouv.fr>
- <http://www.permideconduire.ants.gouv.fr>
- <http://www.immatriculation.ants.gouv.fr>
- <http://www.service-public.fr>
- <http://www.demarches.interieur.gouv.fr>
- <http://www.morbihan.gouv.fr>

Point numérique et MSAP (maison d'accueil du public) :

La préfecture et les sous-préfectures mettent à votre disposition à l'accueil un point numérique (micro-ordinateur avec accès aux sites ci-dessus) pour vous aider dans vos démarches. Un agent vous accueillera pour vous aider.

Préfecture du Morbihan	Sous-préfecture de Lorient	Sous-préfecture de Pontivy
Place de la République 56000 Vannes	Quai de Rohan 56100 Lorient	8, rue François Mitterrand 56300 Pontivy

Pour certains d'entre vous ces démarches sont difficiles et fastidieuses c'est pourquoi la MSAPI (Cf. page 29) est à votre disposition pour vous aider à réaliser vos demandes en ligne.

N'hésitez pas à les rencontrer le mardi matin de 9 heures 30 à 12 heures 15 sur le parking de la mairie.

Bacs Verts et Jaunes

Le SMICTOM a mis à disposition de tous les foyers des bacs pour récupérer les ordures ménagères.

Ceux-ci doivent être déposés aux endroits indiqués pour la collecte par les camions-bennes. Le ramassage effectué, vous devez les retirer et les entreposer à votre domicile

A cela plusieurs raisons :

- Même pucés, ces bacs peuvent disparaître ;
- En bordure de route, ils sont un danger pour la circulation ;
- Ils peuvent recevoir des déchets ne vous appartenant pas
- Et bien d'autre encore...

Ils n'attendent qu'un peu de courage de la part de leurs propriétaires pour être remisés

Redevance Incitative Pensez-y !

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...

Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2019 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique «facturation du service» sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest :

<http://www.smictom-centreouest35.fr/>

2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un RIB récent, avant le 31 janvier 2019 à :

SMICTOM Centre Ouest 35
5 ter rue de Gaël 35290 SAINT MEEN LE GRAND



Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1er trimestre 2019. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26 www.smictom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.

COLLECTE DES BOÎTES D'AIGUILLES USAGÉES

PLANNING 2019

Lundi 4 mars au samedi 9 mars 2019

Lundi 3 juin au samedi 8 juin 2019

Lundi 2 septembre au samedi 7 septembre 2019

Lundi 2 décembre au samedi 7 décembre 2019

Collecte dans les 9 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest Aux jours et heures d'ouverture des déchèteries.

Cette collecte est réservée aux particuliers en automédication.

Ces Déchets d'Activités de Soins devront être conditionnés dans les boîtes fournies par les pharmacies.

Ces déchets seront refusés en dehors de ces dates de collecte.

S'adresser au personnel de la déchèterie.

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ménéac

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Ménéac adresse à la population de Brignac tous ses vœux pour 2019 ainsi que ses remerciements pour l'accueil lors des différentes manifestations (cérémonies ...) et la générosité lors du passage annuel pour les calendriers.

Comme tous les ans, nous avons organisé notre Lâcher de truite du Lundi de Pâques, le Moules frites, le Bal du 21 Juillet et notre Couscous du mois de septembre.

Cette année également, nous vous avons proposé le lavage de voiture pour le Téléthon et vous avez été nombreux à répondre à cette action.



Manoeuvre surprise
au foyer logement
de Ménéac

En collaboration avec
les Sapeurs-Pompiers
de Merdrignac et de
la Trinité Porhoët



Groupe 2019

Le bureau :

<i>Président</i> : BOSCHET Romain	<i>Secrétaire</i> : DORÉ Cindy	<i>Trésorier</i> : HERVÉ Julien
<i>Vice-Président</i> : JOUANNIC Bruno	<i>Secrétaire adjoint</i> : PERANT Yves	<i>Trésorier adjoint</i> : RAFFRAY Anne

Merci à toutes et à tous. Bonne et heureuse année 2019.



Marie Delatouche, Mise à l'Honneur

Le 16 novembre 2018, une cérémonie pleine d'émotion avait lieu à la Résidence Virginie Danion à Mauron en hommage aux anciens combattants de toutes les guerres.

A cette occasion Marie Delatouche née Collet, originaire de Brignac, « Notre Marie », qui a tenu le Café-Epicerie pendant plus de 50 ans a été mise à l'honneur.

Son époux, Eugène Delatouche a créé la section des Anciens Combattants de Brignac à son retour de captivité et il en était le porte-drapeau.

A son décès en 1979, Marie toujours dépositaire du drapeau, a repris le flambeau afin que cette section perdure en n'en devenant la secrétaire, jusqu'en 2003.

8 porte-drapeaux étaient présents, dont un spécialement pour Marie, ainsi que diverses personnalités et des élèves des collèges de Mauron.



La conduite sous les intempéries

Pluie, brouillard, neige, verglas... adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques. N'oubliez pas qu'en cas de pluie ou d'intempérie les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse, donc ralentissez ! Si les conditions météo sont trop extrêmes (forte neige, vents violents...) différez si possible votre déplacement.

Conseils généraux

En hiver

- **Avant de prendre la route** : il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel, de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.
- **Par temps de neige**. Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices. Entraînez-vous à les poser avant de partir ! Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars. Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.
- **Les plaques de verglas**. Sur les routes de campagnes en hiver, elles sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.



La pluie

En cas de pluie une vitesse trop élevée peut entraîner des risques de dérapage et donc des accidents. La chaussée mouillée réduit l'adhérence des pneus. Adaptez votre vitesse à l'état de la route et allongez de façon significative la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

Le brouillard

Parce qu'il réduit de façon significative la visibilité, et notamment la perception des distances, le brouillard est particulièrement dangereux sur route.

- Si du brouillard est à craindre, voire s'il est annoncé, différez votre départ notamment si vous devez faire un trajet en rase campagne.
- N'oubliez pas que sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h.
- Réduisez votre vitesse en fonction du manque de visibilité et utilisez vos feux de brouillard.

Informations diverses en bref

- Nous sommes dans la période où les jours sont plus courts le matin comme le soir, ce qui nous oblige à être bien vus et à bien voir, c'est pourquoi vous devez surveiller l'éclairage de votre véhicule et que les cyclistes et piétons pensent à mettre leur gilet fluorescent. Il est à rappeler que le nombre de mort en cette saison concerne principalement les piétons.



- Si au niveau national la mortalité sur les routes a légèrement baissé ce n'est pas le cas pour le Morbihan. Au cours des 3 premiers trimestres l'on dénombre 37 morts contre 32 à la même période l'an dernier.

- Selon le Code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points.

Depuis le 18 septembre 2018 et l'application du décret n°2018-975 en lien avec le dernier Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), les sanctions sont renforcées avec un **retrait de 6 points** sur le permis (au lieu de 4 auparavant). De plus, cette sanction peut être constatée par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et donc à distance.

Élagage des Arbres

Considérant que les branches des arbres et haies plantées en bordures des voies communales risquent de compromettre, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, lorsque celles-ci avancent dans l'emprise de ces voies.

Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

Suite à une demande du SMICTOM, les camions de ramassage des ordures ménagères ayant de plus en plus de mal à passer sur certaines voies communales, nous tenions à vous rappeler les règles d'élagage à appliquer, si celles-ci ne sont pas respectées, la collecte des ordures sera suspendue. **Les voies concernées sont les suivantes :**

- La route de Pennedec
- La route reliant celle de Kersaude à la départementale de St Briec de Maunon
- La route de Coëfféro à la départementale d'Evriguet
- La route de la Ville Derrée à celle de Perqué
- La route de la Ville Derrée vers le Ménéhy
- La route des Fougerêts, de la Ville Derrée à la route de la Corbinais
- La rue de Brocéliande
- La rue du Verger
- Les routes de la Ville au Lo
- La route de la Ville Serein

Si les propriétaires concernés ne réalisent pas les travaux d'entretien, ceux-ci seront réalisés par une entreprise privée à la demande de la commune et leurs seront directement facturés. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.



La Caravrac, épicerie itinérante et solidaire ouverte à tous, se rend tous les vendredis de 16h15 à 18h sur notre commune face à l'église. La tournée est organisée par l'association l'ELFE (Epicerie Locale Favorisant l'Entraide) qui vous propose d'y faire vos courses comme dans un commerce traditionnel en amenant vos contenants (bouteilles, sacs, boîtes...). La majorité des produits est présentée en vrac et une grande partie est issue de producteurs et d'artisans locaux. Notre volonté est ainsi de réduire nos déchets et d'agir en faveur de notre environnement.

L'association propose gratuitement une aide aux démarches administratives, sur papier et sur Internet avec un espace dédié à l'information aux droits, l'écoute et l'orientation éventuelle vers les services publics. Un ordinateur avec accès à internet peut y être utilisé par vous-même ou aidé d'un bénévole.

La Caravrac peut aussi se déplacer à domicile pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Caravrac au 06 42 77 43 42 ou sur l'adresse email lelfe@riseup.net



2019 : Les Produits Chimiques au Jardin c'est Fini !

La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1er janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

La vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service.

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée

depuis le 1er janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1er janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères).

Petit rappel

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! pour cela jardinons et entretenons nos espace au naturel !

Pour plus d'informations : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : 02.97.73.36.49

Informations Communautaires

RIV, votre réseau de bus



RIV votre réseau de bus
par Ploërmel Communauté

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} septembre 2018 et à titre expérimental, votre nouveau service de transport en commun dessert les communes de :

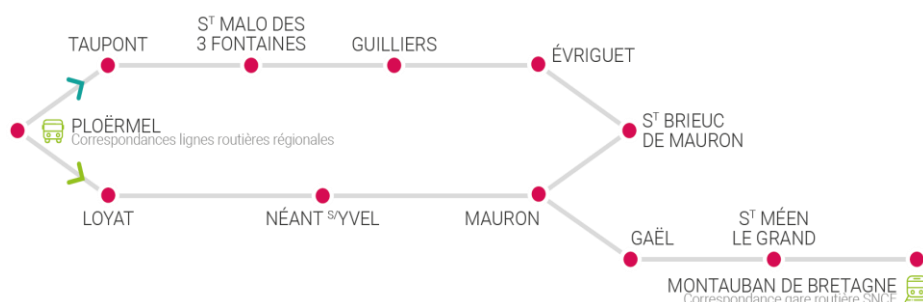
Ploërmel, Taupont, Saint Malo-des-Trois-Fontaines, Guilliers, Evriguet, Saint Brieuc-de-Mauron, Mauron, Néant-sur-Yvel et Loyat.

Ce réseau facilite les interconnexions entre les communes et le ville-centre de Ploërmel. Matin et soir, des correspondances sont assurées à destination et en provenance de Rennes à la gare de trains TER Montauban-de-Bretagne ainsi qu'une desserte des communes de Gaël et Saint-Méen-Le-Grand.

Les tarifs sont de :

- 1 € le trajet par montée
- 40 € l'abonnement mensuel

Le dépliant avec tous les horaires est disponible en mairie.



RIV COVOITURAGE

Ploërmel Communauté a conventionné avec l'association E-Hop depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de développer la pratique du covoiturage domicile-travail.

C'est un moyen, pour les entreprises, de faciliter le recrutement et, pour les salariés, de générer des économies importantes... en somme un système gagnant gagnant, dans l'air du temps !

La plus-value apportée par Ploërmel Communauté : Lever toutes les idées reçues, rendre ce mode de déplacement fiable et souple, accompagner sur l'utilisation des outils numériques, développer le covoiturage entre les salariés de différentes entreprises... autant

d'actions menées au sein d'entreprises pilotes sur le territoire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la plateforme OuestGo.fr ou sur le site RIV-info.bzh.



Aire de covoiturage - Ménéac
Parking de la Maison de santé

Aire de Covoiturage - Mauron
Voie verte

Aire de covoiturage – la Trinité Porhoët
Parking de l'accueil « Ploërmel Communauté »
12 rue du Point du Jour

ENFANCE & PARENTALITE : BIENVENUE DANS LES LAEP

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

sont des espaces réservés aux enfants de moins de 6 ans & leurs accompagnateurs. Ces temps de jeux et de rencontres entre parents et enfants permettent aussi d'échanger sur les sujets du quotidien de la famille ainsi que d'aborder vos questions sur la parentalité.

Les LAEP sont des espaces d'échanges, de rencontres, d'écoute, d'accompagnement, de jeux et agissent tels des libérateurs de la parole

pour petits et grands dans un lieu propice à la création du lien social. Les séances sont encadrées par deux accueillants qui se tiennent à disposition des parents et de leurs enfants.

Futurs parents ? Les séances vous sont aussi ouvertes en cette période où la parentalité est le centre de bien des interrogations.

Les 3 LAEP du territoire vous accueillent gratuitement et librement à Josselin, Ploërmel & **Mauron**

MAURON > Mardi de 14h30 à 16h30

Pôle Enfance – 6 rue Abbé Chesnais

Tél. 02 97 93 63 80

laep@ploermelcommunaute.bzh

ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

SIEGE COMMUNAUTAIRE

Place de la Mairie

56800 PLOËRMEL

Mail contact@ploermelcommunaute.bzh

Tél. 02 97 73 20 73

SITES DE PROXIMITE

MAURON 02 97 22 91 62

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

26 rue du Général Leclerc

56800 PLOËRMEL

Mail cias@ploermelcommunaute.bzh

Tél. 02 97 73 20 75

TOURISME

21 rue Olivier de Clisson

56120 JOSSELIN

Mail contact@broceliande-vacances.com

Tél. 02 97 22 36 43

CULTURE

3 avenue de Guibourg

56800 PLOËRMEL

Mail poleculture@ploermelcommunaute.bzh

Tél. 02 97 74 08 21

SPORTS

Rue Pierre de Coubertin

56800 PLOËRMEL

Mail poledesports@ploermelcommunaute.bzh

Tél. 02 97 74 05 10

AMENAGEMENT & HABITAT

Siège communautaire

Mails habitat@ploermelcommunaute.bzh

ads@ploermelcommunaute.bzh

Tél. 02 97 73 20 97

ACCUEILS DE LOISIRS

MAURON 02 97 22 99 39

Espaces Publics Numériques

Sept espaces publics numériques vous accueillent sur le territoire pour vous proposer des ateliers d'initiation à l'informatique, des créneaux d'accès libre et des animations tout au

long de l'année. Pour effectuer vos démarches en ligne, vous initier, être conseillé ou participer aux animations multimédias, consultez vos animateurs.

Fonctionnement des EPN

- Vous souhaitez vous connecter à Internet, ponctuellement ou régulièrement ?
- Vous avez besoin d'apprendre les bases de l'informatique ou de vous perfectionner ? Vous êtes à la recherche d'un emploi ?
- Vous souhaitez tout simplement un renseignement ?

Hormis l'EPN de Ploërmel qui est géré par l'association Discoboom, les autres Espaces Publics Numériques du territoire sont animés par les agents de Ploërmel Communauté. Des créneaux en accès libre, des ateliers thématiques, des séances autour de la recherche

d'emploi, des rendez-vous e-inclusion et des ateliers ludiques sont organisés dans vos espaces.

L'accès aux Espaces publics numériques est gratuit.

Où que vous résidiez, vous pouvez vous rendre à l'espace de votre choix : Ménéac, La Trinité-Porhoët, Josselin, Guiliers, Mauron, Néant-Sur-Yvel, ou Ploërmel aux heures d'ouverture programmées.

Les horaires **accès libres à Mauron** :

Lundi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Mercredi de 14 h à 17 h

Jeudi de 14 h à 16 h

Vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Les horaires **ateliers d'initiation à Mauron** (inscription obligatoire) :

Lundi de 16 h 30 à 18 h

Jeudi de 11 h à 12 h

Les horaires **les vendredis de l'emploi à Mauron** :

Vendredi 9 h 30 à 12 h 30

Néo Mobilité

**DEMANDEUR D'EMPLOI,
UN PROBLÈME DE MOBILITÉ ?**



**3 VÉHICULES
DISPONIBLES
PLOERMEL/MAURON**



**VOTRE
CONTACT**
KÉVIN LACOT
mécanicien

07 71 75 15 70
mobilite@neo56.org

- Se rendre au travail
- Entretien d'embauche
- Véhicule en panne
- Formation

**5€/JOUR
20€/SEMAINE**
hors essence

**3 MOIS RENOUVELABLE
1 FOIS**

WWW.NEO56.ORG



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE/CONCEPTION GROUPE NEO56

Maison des Services Au Public Itinérante

Nous connaissons déjà les Maisons de Services Au Public, au nombre de 3 sur notre territoire, elles sont présentes sur les communes de Josselin, Mauron et La Trinité-Porhoët. Depuis la mi-octobre, la MSAP s'est déployée sur le territoire de manière itinérante avec le service « ICI PLO.Com ».

« ICI PLO.Com » un service qui rayonne sur l'ensemble des communes !

32 communes composent Ploërmel Communauté sur un territoire vaste de 805 km². L'initiative a donc été créée de déployer la MSAP et ses services de proximité par le biais d'un service itinérant sur les communes bénéficiant d'une couverture mobile suffisante.

Les objectifs restent les mêmes : informer, orienter, mettre en relation et accompagner les démarches administratives notamment en ligne, en partenariat avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, l'ANTS et la DGFIP.

« ICI PLO.Com » vient aujourd'hui appuyer le service des MSAP pour toujours plus de proximité et de personnalisation.

Depuis le 15 octobre « ICI PLO.Com » prend la route :

La mise en service du véhicule estampillé « ICI PLO.Com » s'est faite le lundi 15 octobre. Aménagé pour l'accueil des administrés, avec à son bord un agent disponible pour répondre à vos demandes d'information et disposant d'un accès Internet, chacun pourra s'y rendre pour réaliser ses démarches en ligne.

Il s'agit véritablement d'une MSAP sur 4 roues apportant directement le service public au plus près de la population et répondant toujours aux besoins de proximité et de mobilité sur le territoire.

Comme le nom de ce nouveau service l'indique :

L'Information Citoyenne Itinérante de PLOërmel Communauté, sillonne les routes de nos 32 communes depuis le 15 octobre dernier.

► Planning ICI PLO.Com :

JOURS	SEMAINES PAIRES	SEMAINES IMPAIRES	HORAIRES
Lundi matin		Mohon Place de la mairie	9h30 – 12h15
Lundi a-m		Ménéac Parking mairie	14h – 16h45
Mardi matin	Brignac Parking mairie	Val d'Oust Place de la mairie	9h30 – 12h15
Mardi a-m	Évriguet Parking mairie	Guégon Place de l'église	14h – 16h45
Mercredi matin	Montertelot Parking mairie	Guillac Face à la mairie	9h30 – 12h15
Mercredi a-m	Monterrein Parking mairie	St Servant s/ Oust Parking mairie	14h – 16h45
Jeudi matin	Loyat Parking mairie	Gourhel Salle des fêtes	9h30 – 12h15
Jeudi a-m	Les Forges Place de l'église	Campénéac Place de la mairie	14h – 16h45
Vendredi matin	Guilliers Place de l'église	St Léry Parking mairie	9h30 – 12h15
Vendredi a-m	St Brieuc de Mauron Place de l'école	Tréhorenteuc Parking mairie	14h – 16h45

Plus besoin de se déplacer, ICI PLO.Com vient jusqu'à vous !

Médiathèque Mauron

Expositions sur le thème du Japon : « Hiroshima-Nagasaki » du 7 au 19 janvier en lien avec le spectacle La Sonata Miho (visionnage d'un film d'animation « Dans un recoin du monde », atelier origami Grue) en janvier ; en mars Photographies « Les BD s'exposent » (atelier photo de Mauron) ; du 29 mars au 13 avril « Abécédaire en calligrammes » de Céline Lamour-Crochet avec 2 ateliers de calligramme avec l'auteur ; en avril Jeu de Véronique Vernet (pour les petits).

Samedi 27 avril : Fête du Jeu sur Ploërmel Communauté (jeux et chasse au trésor dans la médiathèque) Lire & Clic : Récréation numérique les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois à 11h.

Lecture animée (11h Bébés Lecteurs et 11h30 plus de 4 ans) les samedis 26/01 ; 16/02 ; 16/03 ; 20/04 ; 18/05 ; 22/06

Une fois par mois le samedi 14h-16h30 Association Kilhou Jeux de société



Lundi	/	15h-18h
Mardi	/	16h-18h
Mercredi	10h-13h	14h-18h
Jeudi	/	16h-18h
vendredi	11h-13h	16h-18h
samedi	10h-13h	14h-16h30

Horaires d'ouverture

LAËTITIA SALIC

Responsable Médiathèque Mauron

Rue de la libération

56430 Mauron

Tél. 02 97 22 99 35

l.salic@ploermelcommunaute.bzh

mediatheque.mauron@ploermelcommunaute.bzh

Permanences Architecte Conseil

Les permanences de l'architecte conseil pour les mois de Janvier et Février 2019 auront lieu le :

Mercredi 23 janvier 2019 après-midi

Vendredi 8 février 2019 après-midi

Ces permanences se dérouleront uniquement sur rendez-vous au 38 place de la Mairie 56800 PLOËRMEL.

Les demandeurs peuvent lui présenter leur projet d'un point de vue architectural. Pour certains dossiers, ils y sont même invités par l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de convenir d'un rendez-vous, ils peuvent contacter Mme Maugan Alexandra au 02 97 73 20 97.



Un peu d'Histoire

Brignac, il y a 350 ans (1668)

Ils sont nés :



Mathurin GUILLEMOT
Jeanne BOUESNARD
Nicolle BONNET
Robert SANSON
Julienne BILLETTE
Louis GROSEIL
Perinne MILSEN

Jullienne MEAT
Jullien COCHON
Estienne JUMEL
Guillemette ROUXEL
Mathurin JUMEL
René TEMPIER
Jeanne DABOUDET

Pierre GROSEIL
Jeanne SOHIER
Guillemette DES PRES
Jeanne MOREUL
Charles COCHON
Jeanne GROSEIL

Ils nous ont quittés :

Mathurin LE NOIR	20 mois	
Jacquemine GUILLEMOT	25 ans	Corbinaye
Jeanne PONIC	60 ans	
Jacquemine COURTET	6 ans	
GEFFLOT	70 ans	Fougerets
Jeanne ROUXEL	45 ans	Bourg
Raoul DALIBOT	68 ans	
René COÜESBOT	8 ans	
Jean LOHEAS	70 ans	
Jean TRILLARD	13 ans	
Julienne SOHIER	7ans ½	Ville Serain
Perinne MILSEN	3 mois ½	
Mathurin JUMEL	2 jours	
Cyprien MEAT	18 ans	
Mathurin HAUBOIX	32 ans	Pendeuc
Messire Mathurin OREAL	56 ans	(Prêtre de Brignac)
Pierre PINSON	14 ans	
Marguerite ROUXEL	2 ans	Kbugand
Jullien TEMPIER	50 ans	Bourg
Jullien CERTAIN	6 ans	

Pierre OREAL	25 ans	Perqué
Suzanne ECHELARD	22 ans	Kbugand
Marie GROSEIL	8 ans	
Allain JUMEL	60 ans	Ville Moreux
Guillaume GROSEIL	8 ans	Fougerets
Mathurine GROSEIL	6 ans ½	Fougerets
Jullienne GROSEIL	9 ans	Fougerets
Ollive COCHON	6 ans ½	Perqué
Guillaume COURTET	9 ans	Corbinaye
Françoise COUESBOT	55 ans	
Perinne TEMPIER	13 ans	
Pierre COURTET	6 ans ½	Kbugand
Jean SOHIER	21 mois	
Gillette GUILLEMOT	35 ans	Pendeuc
Guillemette ROUXEL	2 ans	Corbinaye
Pierre GROSEIL	10 jours	Couéfféro
Mathurin NOGUES	1 an ½	
Pierre COURTET	63 ans	Kbugand
Nicolas BAGOT	60 ans	Ville aulop



Ils se sont unis :

Gilles DES PRES	-	Broons	&	Perinne BAGOT	-	Brignac
Jacques CHAUMORCEL	-	Brignac	&	Perinne COUESBOT	-	Brignac
Raoul TRAMENEUC	-	Brignac	&	Françoise GROSEIL	-	Brignac
Pierre PENCOLE	-	Brignac	&	Jeanne COUDRAYE	-	Brignac

Brignac, il y a 250 ans (1768)



Ils sont nés :

Etienne GROSEIL	Ville aulop	Rose PACHEUL	Ville es moreux
Louise OREAL		Barthélémine GEFFLOT	Ville es moreux
Ursule GAUTIER	Ville aulop	Marie Jeanne GROSEIL	Coéfféro
Jacques SAILLARD	Ville aulop	Barthélémy TEMPIER	Bourg
Louis SOISBOT	Vieux Ville	Thérèse GEFFLOT	Ville es moreux
Joseph TEMPIER		Toussaint CERTAIN	Ville d'Héré
Thomas PENCOLÉ	Fougerais	Pierre CHASLES	Ville Serein
Geneviève MENIER		Angélique SOHIER	Guersaude
Philippe COUDRAI	Fougerais	(Isidore TEMPIER	Fougerais
Marie Madeleine MACÉ	Ville aulop	(Isabelle TEMPIER	Fougerais
André COISBAUT	la Touche		

Ils nous ont quittés :

Etienne GROSEIL	3 jours	Ville aulop	Mathurin COIBAUT	70 ans	Coéfféro
Joseph GAULTIER	65 ans	Ville aulop	Julien BOISNARD	12 ans	Corbinais
Dieudonné FOLIAR	1 mois		(Isidore TEMPIER	7 jours	Fougerais
Augustin GROSEIL	60 ans	Corbinais	(Isabelle TEMPIER	7 jours	Fougerais
Gillette GROSEIL	2 ans	Ville d'Héré	Perinne RENAUT		
Roch TEMPIER	18 mois	Ville es moreux	Joseph CHOMEAU	6 mois	Guersaude

Ils se sont unis :



Mathurin MEAT	-	Brignac	&	Mathurine HERVE	-	Brignac
Jean MEAT	-	Brignac	&	Marie HERVE	-	Brignac
Mathurin PERROUET	-	Brignac	&	Marie HUGUET	-	Brignac

Brignac, il y a 150 ans (1868)



Ils sont nés :

Eugène TEMPIER	Ksaude	Marie GRALAND	la Noë
Pierre SOHIER	Ville Serein	Anne RICHARD	Fougerais
Marie CADIER	Margla	Désiré GEFFROS	Corbinais
Joséphine JUMEL	Ville Serein	Marie TEMPIER	Bourg
Victorine GROSEIL	Kbugand	Marie MÉNAGÉ	Pennedeuc
Eugénie TEMPIER	Couéfférot	Joseph CONNOIR	Couéfférot
Pierre GROSEIL	Ville es Moreux	François BONNET	Couéfférot
François PENCOLÉ	Folleville	Eugénie DELUGARD	Couéfférot
Joseph GROSEIL	Noé Besnard	Constance CHASLES	Corbinaie

Henri GASCOIN
Alexis GROSEIL
Alexandrine GUILLARD

Corbinaie
Perqué
Couéfféro

Anne Marie LOHEAS
Joseph PIEDERRIÈRE

Bourg
Margla

Ils nous ont quittés :

Joseph PENCOLÉ	6 ans	Ville es Moreux
Joseph MÉNAGÉ	8 ans	Pennedeuc
Mathurin JAGU	3 ans	Ville es Moreux
Marie Raine JAGU	22 mois	Ville es Moreux
Constance MÉNAGÉ	11 ans	Pennedeuc
Joseph BOUVET	69 ans	Ville Serin
Victorine RICHARD	5 ans	Fougerêts
Joseph LAISSARD	63 ans	Corbinais
Joseph MERCIER	8 ans	Ville Déré
Eugénie ECHELARD	3 ans	Bourg
Constance COLLET	2 ans	Corbinaie
Janne COLLET	3 ans	Corbinaie
Angelle SOHIER	2 ans	Ville Serin
Philomène PUISSANT	4 ans	Ville Serin
Philomène SOHIER	4 ans	Ville Serin
Joséphine JUMEL	2 mois	Ville Serin
Constant GUILLARD	4 ans	Couéfférot
François POULIN	63 ans	Bourg

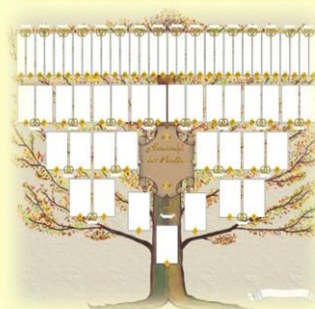
Louise GAUDAIRE	85 ans	Corbinaie
Joseph GROSEIL	2 mois	Noë Besnard
Eugénie GROSEIL	2 ans	Corbinaie
Alexandre CHASLES	25 ans	Perqué
Prosper JOSSE	11 mois	Corbinaie
Mathurin DINEL	66 ans	Ville aulo
Marie Sainte GUILLARD	33 ans	Ville Mainguy
Joseph GICQUIAUX	28 ans	Touche Margla
Alexis MERCIER	9 ans	Fougerets
Henry RICEL	19 ans	Ville aulo
Alexandre GUILLEMOT	19 ans	Perqué
Marie GROSEIL	13 ans	Vile Déré
Arsène GICQUIAUX	26 ans	Touche Margla
Françoise GAUTIER	6 ans	Touche Margla
Constance JAGU	10 ans	Touche Margla
Joseph DAUGUET	32 ans	Ville Deray
Mathurine HAGUET	20 ans	Ville Deray

Ils se sont unis :

Joseph LOHÉAC	-	Kbugand Brignac	&	Jeanne BOUILLY	-	Vieuxville Brignac
Pierre JOSSE	-	Kminy Evriguet	&	Jeanne TEMPIER	-	Coéfféro Brignac
Louis RIGOLÉ	-	Ville Déré Brignac	&	Anne Marie JEFFRET	-	Brignac



*Vous désirez retrouver
vos lointaines racines,*



Contacter :

Josette Trémé

Au 02 97 22 80 88

En 1914, la Grande Guerre (qui deviendra mondiale) voit s'affronter les armées de la Triple Alliance contre celles de la Triple Entente. L'Empire Allemand (*Berlin*) s'est lié à l'Empire d'Autriche-Hongrie (*Vienne* et *Budapest*) et au Royaume d'Italie (*Rome*) - les trois de la Triple Alliance - pour affronter les Alliés de la Triple Entente : la République Française (*Paris*), l'Empire russe (*Saint-Petersbourg*) et le Royaume-Uni (Empire Britannique) (*Londres*).

Le Royaume de Belgique (*Bruxelles*), le Royaume de Serbie (*Belgrade*), qui possède la Macédoine, et le Royaume de Roumanie (*Bucarest*) sont dans le camp des Alliés. Certains Royaumes rejoindront plus tard les Alliés : l'Italie en 1915, la Roumanie en 1916 et la Grèce en 1917. Les Etats-Unis d'Amérique (*Washington*) et le Canada britannique (*Ottawa*) soutiendront fortement le camp des Alliés en 1917. Dès la fin 1914, l'Empire Ottoman (*Constantinople*, aujourd'hui *Istanbul*) soutient la Triple Alliance, rejoint en 1915 par le Royaume de Bulgarie (Sofia) et le Royaume de Grèce (Athènes). La Grèce changera de camp en 1917. Le grand Empire Ottoman inclut alors la Macédoine, la Syrie...

Dès 1915, les Alliés se battent contre les Ottomans (Turcs) autour de la mer de Marmara, du Bosphore et des Dardanelles (détroit qui communique avec la mer Egée), pour appuyer et ravitailler le front russe et pour défendre le Proche Orient. La bataille de Gallipoli (Dardanelles) est perdue par les Alliés, repoussés par les Ottomans ; ils doivent se replier vers l'Egypte et surtout vers le front des Balkans en 1916, dans le froid. Les Français et les Britanniques se regroupent vers Salonique (aujourd'hui Thessalonique), au nord de la Grèce, et rejoignent les Serbes. En 1916, les Alliés gagnent la bataille de Monastir (Macédoine) contre les Austro-Bulgares. En 1918, les forces serbo-françaises gagnent à Uskub (aujourd'hui Skopje) en Macédoine ; les Britanniques (et les soldats de leurs colonies, australiens, néo-zélandais...) et les Grecs sont en Bulgarie, dans le secteur de Sofia. Le 11 novembre 1918, l'Armistice entre tous les belligérants est (enfin) signé à Rethondes (forêt de Compiègne). Le Traité de Paix sera signé à Versailles le 28 juin 1919 (ce traité ne sera jamais ratifié par les Etats-Unis).

Pendant cette terrible guerre, plusieurs soldats de Brignac sont tués près des tranchées de la Somme, de l'Aisne, de la Marne et de Verdun. Certains se sont retrouvés sur le front de l'Orient, entre les Balkans et la Syrie ottomane, ... si loin de la ville es Moreux et du bourg ! Ce fut la « campagne des Dardanelles, de Serbie et de Macédoine ». Jean-Baptiste Lenormand est tué à Kenali (station de chemin de fer sur la ligne Salonique-Monastir) le 14 novembre 1916, sur le front de la Macédoine serbe contre les Bulgares. Pierre Moreul rentre blessé du front bulgare et meurt à l'hôpital Varna à Kavala (port au nord de la Grèce) le 5 novembre 1918. Léon Sohier a séjourné 9 mois en 1916 à Salonique. François Josse a séjourné en Syrie ottomane, notamment à Beyrouth, en 1918, à 19 ans (il dormait dehors !). Jean-Baptiste Pichonnet, prisonnier, lui meurt en Allemagne le 12 mai 1918 à Mulheim sur la Ruhr. De Merdrignac, Victor Rouxel meurt le 9 octobre 1917 à Salonique ; Emile Guyomarch meurt le 13 novembre 1918 à Sofia ; Joseph Travaillé meurt à l'hôpital le 10 janvier 1919 à Zertenlick (Grèce).

Le 11 novembre 1918 marque l'échec militaire et politique de l'Allemagne mais aussi la fin des Empires ! Un nouvel ordre mondial prendra place, avec l'entrée politique des Etats-Unis d'Amérique.

L'Empire Russe lui s'est effondré en février 1917 par la chute du Tsar Nicolas II suite à la Révolution ; la Russie est devenue bolchévique dès octobre 1917, après une guerre civile sanglante. La nouvelle République socialiste fédérative soviétique de Russie perd les territoires de la Finlande et des Pays Baltes : la Finlande (*Helsinki*), la Lettonie (*Riga*) et le Lituanie (*Vilnius*) sont indépendantes fin 1918, l'Estonie (*Tallinn*) en 1920. La Russie conserve la Crimée (*Sébastopol*), russe depuis 1783.

L'Empire Allemand n'est plus ; la République d'Allemagne, déclarée le 12 novembre 1918 (et devenue la République de Weimar en 1919) ne pourra pas payer les dédommagements prévus par le Traité de Versailles. La France récupère son Alsace-Lorraine. L'Allemagne voit son territoire réduit (création de la Pologne) mais garde en Prusse orientale le couloir de Dantzig (aujourd'hui Gdansk, polonais) et la région de Königsberg (aujourd'hui Kaliningrad, russe). Elle perd toutes ses colonies en Afrique du sud-ouest et dans les territoires du Pacifique, anciennes colonies qui seront administrées par

la SDN (Société des Nations, située à Genève) en 1922. La République de Pologne est créée (*Varsovie*) ; en 1920, la Silésie est partagée entre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

L'Empire Austro-Hongrois est découpé. De nouvelles frontières apparaissent ; la Tchécoslovaquie (14 novembre 1918) (*Prague*) et la Hongrie (17 novembre 1918) (*Budapest*) sont créées ; l'Autriche (*Vienne*) devient République en 1919. Cela conduit à une perte de vitesse économique de la région. Le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes est créé ; il deviendra Yougoslavie (*Belgrade*) en 1929. La Grèce obtient la région de Smyrne (aujourd'hui Izmir, turque) en 1919, région reprise par les Turcs en 1923. L'Empire Ottoman disparaît fin 1918 et par le Traité de Sèvres en 1920 ; il sera remplacé par la République de Turquie en 1923 (*Ankara*). Constantinople devient Istanbul.

La Syrie ottomane (*Damas*) n'est plus. Le Liban est détaché de la Syrie en 1922. La Société des Nations (SDN) confie un mandat à la France en 1920 pour gouverner la Syrie et le Liban. Les Britanniques mettent la main sur la Palestine, la Transjordanie et l'Irak. La France et le Royaume-Uni se partagent le Proche-Orient.

Le Japon, associé aux Alliés dans la lutte contre la flotte allemande dans le Pacifique pendant la guerre, obtient des territoires en Chine et dans le Pacifique (anciennes colonies allemandes). Le Japon (*Tokyo*) devient un concurrent économique mondial.

Les deux grands vainqueurs de la Grande Guerre, les Français et les Britanniques, conservent leurs empires coloniaux (dominions) en Afrique et en Asie. Mais les Marocains luttent déjà contre les Français et les Espagnols dans le Rif entre 1923 et 1926. Les colonies anglaises pensent aussi à une prochaine indépendance : Irlande, Canada, Inde, Australie, colonies sud-africaines ... Le XXe siècle sera celui de l'indépendance et celui du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », selon la formule en 1919 du Président américain Wilson.

Présents dans ce premier conflit mondial, « se retrouveront bientôt » Adolf Hitler (caporal, gazé en octobre 1918), Winston Churchill (commandant en 1915 un régiment de Royal Scots Fusiliers dans les Flandres, suite à l'échec aux Dardanelles), Charles De Gaulle (capitaine, blessé en mars 1916 à Verdun et fait prisonnier ; prônant plus tard l'usage de divisions de chars blindés), Benito Mussolini (affecté en août 1916 sur le front des Alpes face à l'armée autrichienne, et créateur des Faisceaux italiens de combat en 1919), Douglas MacArthur (colonel chef de la 42^e DI en Champagne en 1918), Franklin Roosevelt (sous-secrétaire à la Marine à Washington), Josef Staline (révolutionnaire bolchevik, membre fondateur du Politburo l'été 1917) ... Ce ne sera pas la « Der des Ders » ...

Le 11 novembre 2018, pour la cérémonie du Centenaire de l'Armistice à Paris, le Président de la Serbie, Alexandre Vucic, s'est plaint d'avoir été « mal placé parmi les invités sous l'Arc de Triomphe par Emmanuel Macron » ; certains ont une bonne mémoire !



Larousse
(carte 1914-1918)

Michel.

1918-2018 Cent Ans et Rien n'a Changé

1914, le monde rentrait dans la première guerre mondiale et découvrait l'atrocité grâce au début du cinéma et cela va durer quatre années.

Le monde entier va découvrir cette guerre, avec les tranchées, ces soldats où la peur se lisait sur leur visage, où les généraux se battaient dans les salons à coup de champagne, pendant que leurs hommes se faisaient hacher menu dans les tranchées, pataugeant dans la boue entre les mourants et les blessés, attendant l'ordre de sortir de la tranchée pour aller se faire tuer par l'ennemi.

Durant la première guerre mondiale, les deux camps élaborèrent des systèmes de tranchées face à face le long du front. Protégée par des fils barbelés, la zone délimitée par les tranchées adverses, est soumise aux tirs d'artillerie des deux camps. Les pertes lors des assauts sont extrêmement lourdes et font partie intégrante de la guerre de tranchée.

Il y a cent ans, la Première Guerre mondiale arrivait à son terme, propulsant la France dans une nouvelle ère pleine de joie et d'optimisme, avant de plonger dans la crise et les bouleversements d'un nouveau conflit.

Il y a cinquante ans, sous le soleil de mai, la jeunesse et les travailleurs battaient le pavé réclamant, à force de slogans, du changement et marquant définitivement la société Française des cinq décennies suivantes.

Il y a vingt ans, au coup de sifflet de l'arbitre, la France «Black-blanc-beur» envahissait les boulevards pour fêter ses héros, célébrant la fraternité et l'unité, offrant à la vue du monde l'image d'un pays moderne et serein avant d'aborder l'an 2000.

Il y a quatre ans la France se réveillait d'une nuit de terreur. Mais face à cet acte barbare les Français relevaient la tête, il n'y avait plus de parti politique, plus de religion, il n'y avait que des Français unis dans la douleur, ne voulant pas courber l'échine devant le terrorisme.

Et dans un mouvement national, on a voulu faire comprendre à ces barbares, que dans notre histoire de France beaucoup de pays et de dictateurs se sont cassés les dents en voulant nous assouvir.

La France, c'est tout cela, des réussites et des crises qui la façonnent depuis un siècle.

La France c'est nous tous, avançant, trébuchant et se relevant pour regarder l'avenir, sans oublier de comprendre notre passé. Alors prenons le temps d'explorer ce siècle passé, de 1918 à 2018 et de nous replonger dans les cent dernières années de notre histoire.

Depuis cent ans nous avons vu apparaître l'aviation, la télévision, le train à grande vitesse, la conquête de l'espace, un bon important dans la médecine, les transplantations d'organes, l'augmentation de la durée de vie et bien d'autres choses plus extraordinaires les unes que les autres.

Alors, le seul souhait que nous pouvons espérer dans les cent ans à venir est, que l'être humain découvre la sagesse.

Albert

Une Histoire Familiale Exceptionnelle

De 1884 à ce jour.

Il était une fois, dans le village du GUELLEC en MESLAN, 56, deux fermes mitoyennes. Dans l'une vivait une famille de 8 enfants LE ROY. Dans la seconde une autre famille LE ROY de 10 enfants.

Deux frères de la première famille, Louis et Joseph vont épouser Louise et Julie, deux sœurs de la seconde.

Ils décident de vivre en communauté dans la ferme de KERÏHUEL en LANGONNET. La plus grande des pièces ou deux cheminées se font face sera divisée en deux par des lits clos. Louis et Louise dans la partie droite ou sept enfants naîtront. Dans la partie gauche, Joseph et Julie ou huit enfants vont naître.

Les enfants naîtront d'un côté comme de l'autre à quelques mois d'intervalle et seront élevés, deux par deux, tantôt chez Louise, tantôt chez Julie.

Les enfants considéraient avoir deux pères et deux mères. C'était papa Louis ou papa Joseph, maman Louise ou maman Julie. Lorsqu'une mère partait au village, l'autre maman donnait le sein à son enfant ou à celui de sa sœur.

Ces deux ménages n'avaient qu'un seul portefeuille, situé dans le banc d'un lit clos. C'était Julie qui accompagnait Louis dans les marchés ou les foires, pour vendre le froment, les porcelets ou les veaux car, elle avait énormément le sens des affaires. Ces ventes approvisionnaient donc la seule bourse familiale, et Joseph prenait ce qu'il avait besoin pour régler les dépenses des matériels ou du maréchal-ferrant, qui passait tous les lundis.

Louis était le patron et s'occupait des bêtes, Joseph assurait les travaux des champs avec les douze chevaux.

En comptant les cinq employés de la ferme, il y avait vingt-cinq personnes à table, au petit déjeuner, au casse-croûte de 9 heures, au déjeuner, au goûter et au dîner car tout le monde couchait sur place.

Le 2 août 1914, les pères, Joseph et Louis LE ROY partent et ne reviendront qu'en janvier 1919, avant d'arriver à La Riaye en Ménéac. Les deux mères, Louise et Julie, avec les enfants s'organisent, pour nourrir les douze chevaux, les trente vaches et ils sont encore 16 à table. Avec l'aide des employés et d'Yves, le petit gardien de 7 ans qui couchait au-dessus des moutons avec sa veste en peau aux cent boutons, tous donnaient un peu d'aide.

Après avoir passé ainsi quatorze années ensemble, Louis et Joseph se questionnent et se disent que cette ferme est devenue trop petite et qu'un d'eux devra la quitter. C'est Joseph, étant le plus jeune, qui quitta KERÏHUEL.

Ce furent les enfants qui partagèrent les biens. Chaque tas de blé, chaque tas de fourrage, chaque meuble et l'ensemble des bêtes etc, fût divisé en deux par les enfants. Ceux-ci avaient mis des pailles dans tous les tas. Lorsque LOUIS tirait les petites, les tas restaient et pour les grandes, ces tas étaient à Joseph. De même pour les meubles et accrochés aux cornes des bêtes, des petits bouts de papiers sur lesquels les enfants avaient inscrit. pour Louis,pour Joseph.

Après de nombreuses recherches dans les registres de l'Etat-Civil, en partant de 1480 et, né(e)s à LE GUELLEC depuis 1688, nous avons trouvé le couple commun à ces deux familles :

Cyprien LE ROY et anne RÏO mariés le 26 février 1753 à LÏGNOL et qui nous donnent aujourd'hui plus de 3040 descendants répertoriés.

Ils sont présentés sur un arbre généalogique de neuf mètres de long, sur un mètre soixante, formé de glands de chêne aux couleurs de la Bretagne avec les photos des ancêtres et des décédés, 2788 personnes dont 1043 vivants y figurent. Chacun à un ordre numérique correspondant à une page complète de renseignements particuliers et sa photo, sur un des trente et un albums aux noms de leurs parents et aïeux.

Joseph et Julie resteront à GUERNAR'CH jusqu'en 1934. Cette même année il y avait au château de TRONJOLY en GOURÏN le Comte de BOÏSSIEU. Le marquis Jean Du PLESSIS De GRÉNÉDAN vint lui rendre visite et lui demanda s'il connaissait des fermiers sérieux pour lui tenir le fermage de La Riaye en MÉNÉAC, fermes et terres qui étaient accolées au château.

Et c'est ainsi que la famille arriva dans cette région jusqu'à BRIGNAC, à quelques cent kilomètres de MESLAN, première disparité de cette grande et sympathique famille, puis ils se marièrent

Mariage Julie LE ROY – Jean-Baptiste URVOY, le 27 avril 1946 à MÉNÉAC

Mariage Annette LE ROY – Eugène MÉAT, le 27 avril 1946 à MÉNÉAC

Mariage Marie MOREUL – Jean LE ROY, le 4 juin 1945 à BRIGNAC

Joseph (Job) LE ROY (à droite)
Faisait tous les mariages avec son accordéon et jouait en compagnie de
Raymond MORIOT (à gauche)



Pour faire renaître par le présent ce début de siècle, nous nous réunissons tous les 5 ans depuis 1973 à MESLAN et LE FAOUËT.

Notre dernière cousinade, la neuvième, eu lieu le 20 mai 2018.

Notre nom LE ROY est un sobriquet qui est originaire du 12^{ème} siècle.

Soit, d'un homme ainsi surnommé dans les fêtes villageoises, car lorsqu'il y avait des épreuves de force, des épreuves de lutte ou d'adresse, il était le meilleur, le plus habile ou le plus fort. Donc "LE ROY." (tir à l'arc sur le papegaut) etc.

Soit, d'un pèlerin se rendant à saint Jacques de Compostelle. Lorsque le groupe de pèlerins apercevait sur la colline la cathédrale, une course effrénée s'engageait pendant quelques centaines de mètres. Le premier qui touchait la cathédrale était surnommé " LE ROY " du pèlerinage.

KÉRIHUEL en LA TRINITÉ LANGONNET-56630-Familles LE ROY-de 1914 à 1927.



*Vous avez une histoire à raconter qui a un rapport avec Brignac et
vous désirez la publier dans le journal.
Contacter Laurent ou Josette*

Yves



Les Dates à Retenir

Vœux du Maire (salle « le Verger »)
06 janvier 2019 à 11 heures

Maison de Manon
15 février 2019
Soirée Saint Valentin

Repas des Chasseurs à emporter
03 Mars 2019

Kermesse de l'école Marie-Louise Gastard
07 Avril 2019

Lâcher de truites inter-associations
28 Avril 2019

Commémoration du 08 mai 1945
08 Mai 2019 à 11 heures

Marché de printemps et Journée portes
ouvertes de l'école Marie-Louise Gastard
11 Mai 2019

Vide grenier
25 mai 2019

Elections Européennes
26 mai 2019

Rando « les Marchous de Brigna »
01 Septembre 2019

Repas CCAS :
29 Septembre 2019

Calendrier Scolaire 2018/2019

Noël :

Du **vendredi 21 décembre 2018** au soir
Au **lundi 07 janvier 2019** au matin

Hiver :

Du **vendredi 08 février 2019** au soir
Au **lundi 25 février 2019** au matin

Printemps :

Du **vendredi 05 avril 2019** au soir
Au **mardi 23 avril 2019** au matin

Eté :

Le **vendredi 05 juillet 2019** au soir



L'Etat Civil 2018

L'Equipe Municipale adresse ses :

Félicitations aux Parents de :



*Lüna Sandra
Claudine,
Gwënola
CERTAIN
DANET
Née le
17 février 2018
Ploërmel*



*Caleb, Adrien,
François
BEZIER
MURPHY
Né le
18 février 2018
Ploërmel*



*Brune, Yvette,
Marie
GILLAIZEAU
Née le
24 septembre
2018
Ploërmel*

Vœux de Bonheur à :



*Mickaël, Rémy, Marie THOMAS
Et
Céline, Claudine, Joëlle, Marie GRIPPON
Le 30 juin 2018*



Sincères condoléances à la famille de :

*Louise, Anna, Marie, Joseph MOISAN née PICHONNET, le 9 janvier 2018 à Rennes, 96 ans
Solange, Marie, Christine ETIENNE, le 13 février 2018 à Cesson-Sévigné, 59 ans
Marcel, Gilbert, Jean, Marie LABBÉ, le 18 février 2018 à Saint Grégoire, 79 ans
Agnès, Hélène, Eugénie, Marie ADAM née MOREUL, le 02 mars 2018 à Merdrignac, 83 ans
John, Glenn READ, le 14 avril 2018 à Ploërmel, 86 ans
Annick, Léontine, Victorine, Emma, Marie BRILLAULT née MÉNAGÉ, le 14 mai 2018 à Ploërmel, 74 ans
Gilbert, Julien DEMARET, le 29 mai 2018 à Caen, 78 ans
Henri, Ernest, Marie FICHET, le 02 juin 2018 à Mauron, 83 ans
Annick, Adèle, Renée, Marie LAFOSSE née GASTARD, le 28 novembre 2018 à Dreux, 73 ans*

Les photos sont publiées avec l'accord des personnes concernées et qui ont répondu à notre requête.



Noël des ramasseurs de neige

Nos cheminées sont vides
nos poches retournées
ohé ohé ohé

Nos cheminées sont vides
nos souliers sont percés
ohé ohé ohé

Et nos enfants livides
dansent devant nos buffets
ohé ohé ohé

Et pourtant c'est Noël
Noël qu'il faut fêter
Fêtons fêtons Noël

Ça se fait chaque année
Ohé la vie est belle
Ohé joyeux Noël



Mais v'là la neige qui tombe
qui tombe de tout en haut
Elle va se faire mal
en tombant de si haut
ohé ohé ého

Pauvre neige nouvelle
courons courons vers elle
courons avec nos pelles
courons la ramasser
puisque c'est notre métier
ohé ohé ohé

Jolie neige nouvelle
toi qu'arrives du ciel
dis-nous dis-nous la belle
ohé ohé ohé

Quand est-ce qu'à Noël
tomberont de là-haut
des dindes de Noël
avec leurs dindonneaux
ohé ohé ého !



Jacques Prévert



Les textes ont été rédigés par :

Albert, Armelle, Bernard, Daniel, Josette, Laurent, Martial, Michel, Yves, les membres des Associations

Bulletin Municipal n° 46

2° trimestre 2018

Siège Mairie – 1, Place du Souvenir – 56430 BRIGNAC

☎ : 02.97.22.80.88

mairie.brignac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Martial LE BRETON